

F/30

ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DES FINANCES

Intitulé : ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1789-1820 (ponctuellement 1661-1788).

Importance matérielle : 21 m.l. (236 art.)

Conditions d'accès : librement communicable sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Ministère des Finances (en réalité, service des Archives des Assemblées révolutionnaires).

Histoire des producteurs :

Le service des Archives nationales sous la Révolution (c'est-à-dire le service des archives des assemblées) avait la garde des modèles et des planches servant à la fabrication des assignats ; il assurait le contrôle des rames de papier et leur délivrance aux imprimeurs et conservait les assignats fabriqués en en tenant la comptabilité (voir le règlement du 29 juillet 1793).

Histoire de la conservation :

Les documents conservés sous les cotes F/30/1-212 appartiennent au plus ancien fonds des Archives nationales puisqu'ils appartiennent au fonds primitif des archives des Assemblées révolutionnaires, noyau initial des « Archives nationales ». Entre 1805 et 1809, le ministère des Finances a versé 688 registres pilonnés par la suite sans qu'aucun document garde le souvenir des règles qui ont présidé à ces destructions.

Jusqu'en 1970, la série F/30 se poursuivait par des documents émanant de l'administration des Finances qui avait effectué plusieurs versements à partir de 1935 (cotes à partir de F/30/215).

Le Centre des archives économiques et financières (CAEF), dépendant du ministère des Finances et de l'Industrie, a été ouvert pour collecter les archives historiques de l'administration centrale de ce ministère. La plus grande partie des séries F/30, F/31 et F/33 des Archives nationales y a été transférée dans les années 1970. Pour la série F/30, seuls les articles cotés 1 à 212 ont été conservés aux Archives nationales.

Présentation du contenu :

La sous-série F/30, telle qu'elle se présente aujourd'hui aux Archives nationales, concerne essentiellement l'émission, la fabrication et l'échange des assignats et des mandats territoriaux ainsi que la Loterie nationale. Quelques cotes (F/30/109 à 111) conservent des mémoires du XVIII^e siècle.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

- **Archives d'autres producteurs en relation :**

Le fonds du ministère des Finances est conservé au Centre des archives économiques et financières du ministère des Finances (www.caef.bercy.gouv.fr)

Sources de la notice :

- *État sommaire des versements faits aux Archives nationales (série F)*, t. III, Paris, Direction des Archives, 1933.

Date de la notice : 2008.

Auteurs de la notice : Catherine MÉROT (Pierre CAILLET, Philippe du VERDIER)

- F/30/1 à 100. Procès-verbaux relatifs aux assignats, à leur création, à la réception et à la délivrance des papiers pour leur impression, à l'entrée et à la sortie du papier assignat, à la livraison d'assignats au trésorier de l'Extraordinaire, à l'échange des assignats en promesses de mandats, à la livraison de promesses de mandats, au versement à la Trésorerie nationale de mandats. 1789-an V.
- F/30/101 à 104. Procès-verbaux relatifs aux billets de la loterie nationale. An III-an VI.
- F/30/105. Rapports faits aux Conseils des Cinq-Cents et des Anciens sur la Trésorerie nationale. AnIV-an V.
- F/30/106. Notice sur l'organisation et les travaux de la Trésorerie nationale. An IV.
- F/30/107-108. Grand livre de la Caisse de distribution de petite monnaie.
- F/30/109 à 111. Mémoires sur la monnaie, l'or et l'argent, la situation financière du royaume, les juridictions et instances gouvernementales financières. XVII^e-XVIII^e siècles.
- F/30/112. Organisation du ministère des Contributions publiques, situation des crédits ouverts aux ministres. 1793-an V.
- F/30/113. Recettes et dépenses faites à la Trésorerie nationale, situation des crédits ouverts aux ministres. An II-an V.
- F/30/114. Renseignements sur la fabrication des assignats. 1790-1791.
- F/30/115 à 160. Correspondance relative à des échanges d'assignats contre du numéraire en faveur de fabricants des diverses sections de Paris. 1790-1791.
- F/30/161. Émission des assignats-monnaie. Registres justificatifs de la remise des lettres pour les billets à échanger, registre des porteurs. Lettres de paiement. 1790.
- F/30/162. Demandes formulées par les bureaux et les commissaires des pauvres et par les curés des paroisses de Paris pour obtenir de la monnaie en échange d'assignats. 1790-1791.
- F/30/163. Armée des Grisons, place de Roveredo : comptabilité du sieur Gueydon ; états de distribution de rations de viande avec les bons. An IX.
- F/30/164. Échange d'assignats pour du numéraire dans des communes de la banlieue de Paris. 1790-1792.
- F/30/165/1 et 2. Correspondance relative à des paiements de billets de la caisse d'escompte et à des échanges d'assignats contre de la monnaie. Lettres de paiement. 1790-1791.
- F/30/166 à 176. Échange d'assignats contre assignats pour les départements (classement chronologique et départemental). 1791-1792.
- F/30/177 à 187/4. Caisse établie par le département de Paris en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 18 juillet 1791. Échange d'assignats contre du billon.
- F/30/187/5 à 18. Caisse de la petite monnaie à Paris. Récépissés fournis à l'occasion d'échanges d'assignats contre du billon, classés par sections. 1791-1793.
- F/30/188 à 212. Échanges d'assignats et de billets. Caisse d'échange de la monnaie de cuivre. Feuilles d'assignats. 1789-1793.